

Image not found or type unknown



Réduction du temps de travail pour les élus municipaux

Par **titou75019**, le **17/04/2008** à **08:55**

Pharmacien assistant spécialiste au sein d'une pharmacie à usage intérieur d'un CHU public, je viens d'être élu conseiller d'arrondissement (avec une délégation) à paris. Je souhaite savoir si je peux bénéficier de temps d'absence (rémunéré ou non) pour exercer mon mandat.
rnJe souhaite savoir si les dispositions s'appliquent à mon statut très particuliernMerci